

## Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers.
- Etre âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la dernière évaluation UC.
- Et être titulaire d'un diplôme de niveau V, **ou** avoir suivi une scolarité complète de 2<sup>de</sup> (sous réserve d'acceptation d'une dérogation demandée auprès de la DRAAF), **ou** justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.

## Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation.
- Se présenter au rendez-vous muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité.

## Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

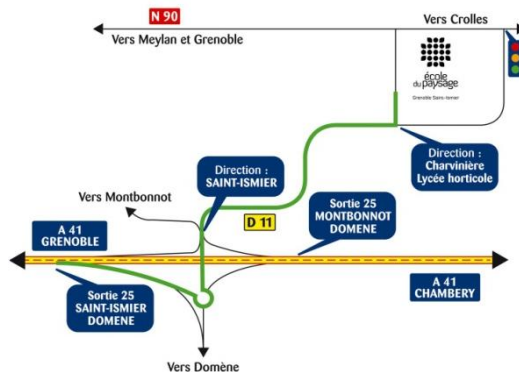
*S'adresser à la Responsable de Vie de Centre pour plus d'informations.*

## Coût pédagogique

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

## Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière  
38332 Saint-Ismier  
Tél 04 76 52 52 18  
Courriel : [cfppa.grenoble@educagri.fr](mailto:cfppa.grenoble@educagri.fr)  
[www.edp.educagri.fr](http://www.edp.educagri.fr)



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole

Apprentissage

Brevet  
Professionnel –  
niveau IV

Aménagements  
Paysagers



école  
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

## Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel spécialisé en aménagements paysagers sont :

- Sécuriser le chantier et son environnement
- Préparer les sols par drainage, terrassements, ... et réaliser les semis ou les plantations
- Procéder à l'engazonnement selon la topographie des lieux
- Entretien des massifs extérieurs ou décors d'intérieur
- Entretien des gazons selon les consignes
- Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables
- Effectuer la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements
- Utiliser un engin nécessitant une habilitation
- Installer et entretenir des mobiliers urbains de parcs et jardins
- Installer des systèmes d'irrigation ou d'éclairage
- Renseigner des documents de suivi d'activité
- Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes
- Définir et planifier les travaux d'entretien et d'aménagement d'un site paysagé
- Coordonner l'activité d'une équipe
- Construire de petits ouvrages de maçonnerie

## Objectif

Acquérir un diplôme pour exercer une activité professionnelle dans les domaines du paysage comme ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe ou pour gérer une entreprise.

*Poursuite d'études possible : Certificat de Spécialisation.*

## Période en entreprise

65 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*).

Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

## Référentiel

La formation est structurée en 10 Unités Capitalisables (UC) et en 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

### 2 UC G Unités capitalisables générales

- UCG 1 : Communication, Mathématiques, NTIC (*nouvelles technologies de l'information et de la communication*)
- UCG 2 : Approche du paysage, Ecologie

### 6 UC P Unités capitalisables Professionnelles

- UCP 1 : Droit du travail, Techniques de Recherche d'Emploi
- UCP 2 : Economie d'entreprise
- UCP 3 : Communication professionnelle
- UCP 4 : Approche végétale, Reconnaissance des végétaux, Biologie végétale
- UCP 5 : Approche minérale, Arrosage
- UCP 6 : Mécanique, Conduite d'engins

### 3 UC T Unités capitalisables techniques

- UCT 1 : Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux, approche végétale
- UCT 2 : Conduite d'un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères, approche minérale

### 2 UCARE

- Gestion différenciée d'un espace vert
- Eco construction paysagère

## Durée

1000 heures sur 2 ans au centre de formation.

## Rémunération

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation.

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21-25	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC